

## Extrait du registre des délibérations Séance du 28 Février 2023

L'an 2023 et le 28 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de GRIGNON Michel, Maire.

**Présents** : M. GRIGNON Michel, Maire\*, M. MEZZOUG Adil, M. DESBAN Jean-François, Mme MOREL Patricia, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BRULE Delphine, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, M. DANIELO Philippe, Mme JOSSET Carole  
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LE MONNIER Solène à Mme MOREL Patricia, M. SOUCHET Frédéric à Mme BRULE Delphine, M. TROLEZ Ronan à M. DESBAN Jean-François

\* Absent lors du vote

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

**Date de la convocation** : 22/02/2023 **Date d'affichage** : 23/02/2023

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Morbihan le : 03/03/2023 et publication du : 03/03/2023

**Le compte-rendu de la séance précédente est adopté** : à l'unanimité

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LUHERNE Vincent

## **SOMMAIRE**

**Compte administratif 2022**

**Affectation du résultat 2022**

**Compte de gestion 2022**

**Personnel communal : modification du temps de travail et tableau des effectifs**

**Psychologue de circonscription : demande de subvention**

### **réf : 2023-02-11 - Compte administratif 2022**

Après délibération et un vote à main levée et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal réuni approuve par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION, le compte administratif 2022 dressé par Monsieur Michel GRIGNON, Maire, et se résumant ainsi :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses de l'exercice	1 400 848,11 €
Recettes de l'exercice	1 776 765,89 €
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>375 917,78 €</b>
Excédent de fonctionnement 2021 reporté	265 851,35 €
<b>Excédent global</b>	<b>641 769,13 €</b>

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses de l'exercice	421 855,90 €
Recettes de l'exercice	1 037 259,66 €
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>615 403,76 €</b>
Déficit d'investissement 2021 reporté	684 826,66 €
<b>Déficit global</b>	<b>-69 422,90 €</b>

<b>Restes à réaliser en investissement</b>	
Restes à réaliser en dépenses	568 500,30 €
Restes à réaliser en recettes	216 016,36 €
<b>Déficit global des restes à réaliser</b>	<b>-352 483,94 €</b>

<b>Balance de clôture</b>	
Excédent global de fonctionnement	641 769,13 €
Déficit global d'investissement (avec RAR)	-421 906,84 €
<b>Excédent global de clôture des deux sections cumulées</b>	<b>219 862,29 €</b>

A la majorité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 1)

**réf : 2023-02-12 - Affectation du résultat 2022**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2022.

<b>Affectation de résultat</b>	
Section de fonctionnement - excédent global	641 769,13 €
Section d'investissement - déficit global	-69 422,90 €
Restes à réaliser en investissement	
Restes à réaliser en dépenses	568 500,30 €
Restes à réaliser en recettes	216 016,36 €
Déficit global des restes à réaliser	-352 483,94 €
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>421 906,84 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide d'inscrire les écritures suivantes au budget primitif 2023 :

<b>Affectation du résultat</b>	<b>641 769,13 €</b>
Au financement de la section d'investissement R1068	421 906,84 €
En section de fonctionnement Report à nouveau R002	219 862,29 €

A la majorité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 1)

**réf : 2023-02-13 - Compte de gestion 2022**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide de :

- déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*A la majorité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 1)*

**réf : 2023-02-14 - Personnel communal : modification du temps de travail et tableau des effectifs**

L'adjointe aux ressources humaines présente les demandes d'augmentation du temps de travail de deux agents intervenant au sein des services périscolaires.

- Atsem principale de 1<sup>re</sup> classe (titulaire)

Temps de travail jusqu'au 28 février 2023 : 15.95/35<sup>e</sup>

Temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 : 16.20/35<sup>e</sup>

Modification : prise de service à 7h30 au lieu de 7h45 les matins à la garderie sur le temps scolaire, entretien des locaux un jour pendant les vacances scolaires au lieu de deux jours

- Adjoint technique (non-titulaire)

Temps de travail jusqu'au 28 février 2023 : 6.41/35<sup>e</sup>

Temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 : 7.20/35<sup>e</sup>

Modification : fin de service à 14h00 au lieu de 13h30 au restaurant scolaire sur le temps scolaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider les modifications présentées ci-dessus et de mettre à jour le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mars 2023.

<b>Personnel titulaire</b>			
<b>Filière</b>	<b>Cadre emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Nombre d'emplois (TC Temps complet TNC Temps non complet)</b>
<b>Filière Administrative</b>	Rédacteur territorial	Attaché	1 TC
		Rédacteur principal de 1re classe	1 TC
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1re classe	1 TC
		Adjoint administratif	1 TNC : 32,50/35 <sup>ème</sup>
<b>Filière Technique</b>	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	1 TC

		Agent de maîtrise	1 TC 1 TC 1 TC
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe  Adjoint technique	1 TNC : 28,00/35 <sup>ème</sup> 1 TNC : 22.90/35 <sup>ème</sup> 1 TC 1 TC
<b>Filière Sociale</b>	Agent territorial spécialisé des Ecoles maternelles	Atsem principale de 1ère classe	1 TC 1 TNC : 16,20/35 <sup>ème</sup> 1 TC
<b>Personnel non titulaire</b>			
<b>Filière</b>	<b>Cadre emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Nombre d'emplois (TC Temps complet TNC Temps non complet)</b>
<b>CDD</b>		<i>Agent garderie - école</i>	1 TNC : 15,68/35 <sup>ème</sup>
		<i>Agent garderie - école</i>	1 TNC : 6,41/35 <sup>ème</sup>
		<i>Agent cantine - école</i>	1 TNC : 33,35/35 <sup>ème</sup>
		<i>Agent cantine</i>	1 TNC : 7,23/35 <sup>ème</sup>
		<i>Agent cantine - école</i>	1 TNC : 26,88/35 <sup>ème</sup>
		<i>Agent technique</i>	1 TNC : 30,00/35 <sup>ème</sup>
		<i>Agent technique</i>	1 TNC : 28,00/35 <sup>ème</sup>

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

**réf : 2023-02-15 - Psychologue de circonscription : demande de subvention**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de Madame Isabelle BERTHELOT, psychologue de la circonscription Les Rives de Vilaine, dans le cadre du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté).

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette demande de subvention pour le fonctionnement du poste de psychologue de l'éducation nationale d'un montant de 111€.

Cette subvention permet d'acquérir du matériel de testes dans le cadre de la pratique des bilans psychologiques auprès des élèves.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'accorder une subvention de 111€ à la psychologue de l'éducation nationale ;
- de verser cette subvention à la commune de Questembert qui se propose de percevoir les fonds pour le territoire.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

## **Questions diverses :**

### **Présentation du CIAS**

Jean-Pierre GALUDEC, Maire de Pluherlin et Vice-Président à Questembert Communauté, Cathy VERGER, Directrice du CIAS, et Estelle VILOUX LE METAYER, Directrice adjointe du CIAS, ont présenté le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Les différents services ont été détaillés : service petite enfance, parentillages, maison France Services, plan local santé, maison pop' et association éveil (centres sociaux).

### **N° 2023-02-11 Compte administratif 2022**

Mathilde COUSSMACQ A quoi correspondent les opérations d'ordre ?

Sophie JUBIN Il s'agit d'opérations comptables que l'on retrouve à l'équilibre en dépenses et en recettes. Elles visent à favoriser l'investissement.

Patricia MOREL Toutes les subventions d'investissement ont été perçues ?

Sophie JUBIN Non, certaines subventions figurent en restes à réaliser.

Jean-Sébastien TAVERNIER Pourquoi deux comptes sont-ils utilisés pour les frais de déplacement ?

Sophie JUBIN Un compte concerne les frais de déplacement du personnel. L'autre compte concerne ceux des élus.

Jean-François DESBAN A quoi correspondent les honoraires ?

Sophie JUBIN Aux frais de géomètre pour le Moulin du Guérizec et aux frais d'avocats de l'affaire Le Monnier.

Larissa CAREIL Pourquoi plusieurs comptes sont-ils utilisés pour l'éclairage public ? Et les économies d'énergies (modification des horaires de l'éclairage public) sont-elles déjà visibles ?

Sophie JUBIN On distingue les factures d'investissement (nouveaux points lumineux, rénovation...) et des factures de fonctionnement (entretien).

Michel GRIGNON Des points lumineux ont été récemment ajoutés. L'achat groupé avec Morbihan Energies permet de limiter les augmentations, les prix étant fixés par marché. Les plus gros postes de dépenses sont la salle de sports, la salle culturelle et l'éclairage public.

Gilles LE PIRONNEC Les locations de la salle culturelle couvrent-elles le remboursement de l'emprunt ?

Sophie JUBIN Les locations constituent une recette de 15 000€ environ, tandis que le coût de l'emprunt est d'environ 70 000€.

### **N° 2023-02-15 Psychologue de l'éducation nationale : demande de subvention**

Patricia MOREL A quelle fréquence la psychologue intervient-elle dans les écoles ?

François GRIJOL Elle intervient essentiellement à la demande. Elle intervient sur un secteur géographique très large.

## **Tour de tables - commissions**

Sophie JUBIN La commission finances se réunira le 14 et le 21 mars pour travailler sur le budget primitif 2023.

Mathilde COUSSEMACQ Commission aménagement : rappelle que des plantations ont été volées à proximité de l'étang. Une plainte a été déposée en gendarmerie.

La commission a visité le cimetière d'Elven.

Commission patrimoine : un recueil de la parole des anciens autour du patrimoine est en projet avec Cathy Bobes.

L'emplacement du calvaire était prévu à l'endroit de la table de pique-nique située sur l'espace vert près du cimetière. Cela ne sera pas possible pour des raisons de sécurité. Le CAUE est intervenu le 27 février pour rechercher d'autres possibilités.

Jean-Sébastien TAVERNIER Le livret d'accueil des habitants est en cours de finalisation. Il sera notamment destiné aux nouveaux habitants.

Patricia MOREL La mairie va-t-elle communiquer autour du projet de méthanisation ?

Michel GRIGNON S'agissant d'un projet privé, la mairie n'a pas prévu de communiquer. Cette partie revient au porteur de projet.

Delphine BRULE Une sortie à Paris est prévue le lundi 19 juin pour les élèves de Cm2.

Le trajet se ferait en train. Les conseillers municipaux intéressés pour accompagner les élèves doivent se faire connaître avant le 8 mars.

Stéphanie LEMOINE Le COPIL se réunit le 1<sup>er</sup> mars pour avancer sur le projet Lere Blenec.

Le Comité de randonnée se réunit également le 1<sup>er</sup> mars.

La nuit de la chouette sera organisée à Berric samedi 18 mars à la salle culturelle.

Jean-François DESBAN L'éclairage public a été mis en route à L'Orée du Bourg et Kerlapin en février. Des ajustements sont en cours pour les modifications d'horaires sur la commune.

Les lignes téléphoniques sont en dégroupage total. Quelques lignes sont en cours d'installation.

Une étude d'installation de panneaux photovoltaïques est en cours, notamment à la garderie et aux nouveaux vestiaires.

Le bilan financier du spectacle Booder est à l'équilibre.

Michel GRIGNON Informe le conseil municipal du passage d'un agent pour la mise à jour du cadastre sur la commune en mars.

Le recensement est terminé. Sous réserve de validation par l'INSEE, le nombre d'habitants s'élève à 2135 habitants (+8% par rapport au dernier recensement) hors résidences secondaires. 67% des foyers ont répondu par internet (58% en 2017).

Prochain conseil municipal : 28 mars

Fin de séance : 22h15